

## Conseil Municipal n°2

Séance du 8 Février 2022 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,  
Date de convocation : 04/02/2022

Personnes présentes : 15/15 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER — Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR –  
Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Julien DELHEUR -  
Sandrine MARECHET - Hervé DUQUESNE - Valérie GUILLAUME - Isabelle BRUNEL - Elisabeth LAFANECHERE

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL.

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés :

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Modifié les 14/ 14 contre 15 / 15 pour celui de décembre car il y avait une procuration

#### 1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire annonce :

Pas de DPU pour cette séance.

#### 2- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIERES

M LESQUIR 1<sup>er</sup> adjoint rappelle :

Il a 4 chaudières gaz + 2 CTA à entretenir.

Le contrat entretien chaudière avec la société SMT (délibération du 10 septembre 2003) a pris fin en  
Septembre 2021, suite à un service rendu peu satisfaisant, il est ici proposé de contractualiser avec la  
société NEEL FRAISSE à la hauteur de : 1 560, 00 € par an.

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer ce contrat.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer le  
contrat entretien avec la société NEEL FRAISSE.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

#### 3- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE STATIONNEMENT D'UN CAMION PIZZA

Le Maire rappelle :

Au mois de mars un camion pizza viendra s'installer sur la commune. Pour ce faire, la personne doit signer  
une convention d'occupation privative sur le domaine public, s'ensuivra un arrêté.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation à signer cette convention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer  
cette convention.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

4- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT

Le Maire rappelle :

Le matériel est mutualisé avec la commune de Margerie. Une convention est signée avec l'entreprise Brot, 2/3 Margerie et 1/3 St Georges Haute Ville. Il faut y ajouter les différents achats de matériel et «sécuriser» sans espace entre « le stockage. La prestation serait portée à 72 € contre 54,80 euros par heure de travail (coût supérieur pour les améliorations apportées pour l'adaptation du tracteur au nouveau matériel et prendre en compte l'augmentation du fuel). C'est un tarif qui reste compétitif en comparaison aux autres communes. Il a été question aussi de demander à Margerie de participer à l'entretien de la lame de déneigement mais la commune va s'occuper du stockage du matériel hors saison hivernale.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation à signer cette convention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

5- SUPPRESSION REGIE TAP

Le Maire rappelle :

Les TAP (temps d'activités périscolaires) n'existent plus pour la deuxième année. Il avait été créé une régie spécifique qui n'a plus d'utilité aujourd'hui. La trésorerie nous propose donc de la clôturer.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de supprimer cette régie.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à supprimer cette régie.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

6- SUPPRESSION REGIE PHOTOCOPIES

Le Maire rappelle :

Les mandats précédents avaient mis en place une régie pour les demandes de photocopies des associations ou des particuliers, avec des tarifs spécifiques. Le procédé est très fastidieux et très peu utilisé. Il est proposé la gratuité jusqu'à 5 copies. Pour les associations, un titre de recettes est réalisé (en restant sur les mêmes tarifs) afin de leur facturer le coût, qui rentrera alors dans le budget général. Le commerce est apte à assurer des photocopies pour les particuliers. La trésorerie nous propose donc de clôturer cette régie.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de supprimer cette régie.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à supprimer cette régie.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

7- PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Le Maire rappelle :

Cela concerne les finances : ce jour, la comptabilité publique s'articule autour de chapitres déclinés en articles (= nomenclature M14). La nouvelle nomenclature prévue en 2023 vise à simplifier et harmoniser à l'échelle nationale. Il y a une version simplifiée / abrégée, qui a moins d'articles. L'inconvénient, c'est qu'il y aura plus de choses dans chaque article dans cette version qui nous est conseillée. Le trésor public nous assistera pour la transition. Toutes les communes et collectivités doivent passer à cette nouvelle

nomenclature.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'adoption de la nomenclature M57 abrégée.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la mise en place de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

8- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS DE REMPLACEMENT DU CHAUFFE EAU,

Le Maire rappelle :

Suite aux dysfonctionnements du chauffe-eau, un devis s'élevant à 2 036,40 euros pour un cumulus de 200 litres a été établi. Cette installation nécessite une modification au niveau électrique et le devis de l'électricien est de 376,20 euros.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de ce devis.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer le devis.

Approuvé à 14 voix sur 15 voix (dont 1 abstention)

9- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT.

Le Maire rappelle :

Le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes est une dépense à la hauteur de 2412.60 €; dans le cadre de l'enveloppe de solidarité ; le maire propose de solliciter une subvention auprès du département.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette demande de subvention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à demander de s'adapter.

Approuvé à 14 voix sur 15 voix.

10- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SIEL.

Le Maire rappelle :

Cette convention concerne l'intervention de SIEL pour le déplacement du poste centre bourg.

En effet, il s'agit de remplacer le gros transformateur électrique actuel pour un plus puissant et qui serait placé au fond de la prairie. Un reste à charge de 40%, la somme est de 4600 euros pour la commune sous la forme d'un fond de concours.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de la convention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

11- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POLICE PLURICOMMUNALE.

Le Maire rappelle :

Il s'agit d'une convention pour 3 ans, avec un préavis de 6 mois. Il faudrait arriver à « mesurer » les diverses incivilités de manière à évaluer l'efficacité de ce travail. On peut obtenir de la gendarmerie un « diagnostic sécurité » afin de le comparer avec ce qu'on aura au bout de deux années par exemple. L'uniforme peut avoir un effet beaucoup plus efficace qu'un sermon du maire. Le contrat conclu serait de 6 heures (3 h à deux personnes), le coût reviendrait à plus de 9000 euros par an soit 29.68 euros / heure (coût salarial : l'équipement, le carburant...sont inclus dans le concept)

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de la convention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer cette convention.

Approuvé à 6 voix 2 contre et 7 abstentions.

## 12- AVIS DE MOTION EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ.

### Le Maire rappelle :

Tous les élus du territoire soutiennent la démarche pour aider le Centre Hospitalier du Forez (contre la fermeture des lits, le manque de médecins et autres restrictions budgétaires). Aussi, ils demandent des financements réguliers, une collaboration avec le CHU de St Etienne, afin de réduire les écarts de salaire entre le privé et le public. Si chacune des 87 communes signe cette demande, cela aura plus d'impact.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour soutenir le Centre hospitalier du FOREZ.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité soutient le Centre Hospitalier du Forez.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

### SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :

#### INFOS DIVERSES :

- Les rebonds de la balle (préamballes)

Le 4 et 5 juin à Verrières. Et de juin à Septembre dans les communes environnantes (= préemballes). La commune est-elle candidate ? La commune s'engage pour la restauration, le logement, l'installation et l'accueil des troupes. Il faut aussi une ou plusieurs associations locales (s) qui s'investissent sur place. La commune de St Georges propose sa candidature.

- Le comité des fêtes

Un nouveau bureau a été élu au comité des fêtes. Ils déposent leurs nouveaux statuts à la sous-préfecture. Sylvie et Hervé superviseront la trésorerie. Le déménagement du local Lombardin aura lieu ce samedi matin à partir de 8h30 et le comité des fêtes participera.

#### TOUR DE TABLE :

- Commission finances : Il y aura une journée sur mars (le 4 ou le 18) consacrée aux finances avec le budget le matin et une après-midi pour le CCID.
- La carrière SOGRAMA est partie prenante pour participer au mécénat à hauteur de 20 000 euros (c'est le maximum autorisé). Il faut faire un dossier en lien avec l'école : faire un escalier avec un poulailler et une table d'orientation qui seraient sous l'école... (Possibilité de recyclage + valeur éducative) . Il est à déplorer l'absence de somme allouée par la région pour le centre bourg
- Commission Communication une Clé en mars est prévue en Mars,
- Le 17 Février 2022 réunion schéma rando.
- 25 Février 2022 remerciements pour les maisons illuminées
- Commission voirie entretien des espaces verts à envisager, par des professionnels dans certains cas.
- 28 février à 18h Réunion aménagement en visio conférence.
- Achat tondeuse en prévision, choix difficile en fonction des fonctionnalités de chacune
- Panneau lumineux dossier en cours trois devis sont à examiner.
- Commission culturelle citoyenne et sociale : le 2 avril de 10h à 12h troc graines, sortie Botanique avec une naturopathe pour une balade explicative sur les plantes du coin : découverte des plantes

sauvages et comestibles, en juin, 2h30 et 10 euros/personne pour 12 à 15 personnes. Faire un repérage. Corinne CLEMENCON peut intervenir 2 fois si nécessaire.

- Repas des anciens annulé. Il pourrait être proposé un spectacle entre mai et juillet, salle des fêtes ou ailleurs. L'idée d'offrir des fleurs pour les anciens est reconduite (muguet par exemple ou une fleur plus locale)
- le 18 juin 2022, JPO associations
- CMJ: fabriquer un hôtel à insectes à installer à la Roche et/ou sous l'école.

### CLOTURE DE LA SEANCE à 22h50

**Prochain conseil municipal**  
**Le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h**  
**A la salle du conseil municipal**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie  
À partir du 16/01/2022.*

*Le Maire, Frédéric MILLET*

